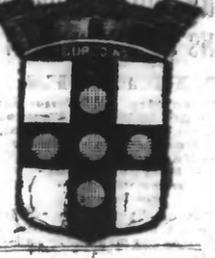




LE FIGARO

De Roubaix - Courcoing



ABONNEMENTS Trois mois 3 fr. 50 Six mois 6 fr. 50 Un an 12 fr. 50

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 95 et Rue Desarmont, 12, COURCOING

Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
A ROUBAIX, 23, Grande-Rue.
A COURCOING, 12, Rue Desarmont.
A LILLE, 25, Rue de Fives.

LIRE en deuxième page

VIOLEE

Le Grand Roman INÉDIT de JULES DE GASTYNE

Dans cette œuvre puissante, où frondent toutes les passions, où pleurent toutes les douleurs, quelques types dont le souvenir restera dans la mémoire de tous se détachent avec un singulier relief.

VIOLEE

sera un des plus considérables succès de roman populaire qu'on ait enregistré depuis longtemps.

BULLETIN DU JOUR

Le privilège de la Banque

C'est aujourd'hui que commence la grande discussion sur le privilège de la Banque de France.

Il n'est pas pour la démocratie asservie à la Haute-Banque de plus important débat. Et le parti socialiste a un grand devoir auquel il ne failira pas.

Le projet du gouvernement, vide de réformes, vide de progrès, livre sans défense et pour une durée de vingt-cinq ans, à la Banque, toutes les forces économiques de ce pays.

En ce temps où de brusques et profondes transformations révolutionnent le monde, on ose enfermer dans un cadre immuable le présent, l'avenir, l'inconnu.

C'est là l'œuvre du gouvernement. Il est à l'heure de sa responsabilité.

De toutes les banques du monde, la Banque de France est la plus libéralement traitée. A d'autres, on impose le service gratuit de la trésorerie, l'ouverture d'un guichet agricole, le partage des bénéfices. A cette Banque, rien.

Si la Chambre, à la veille des élections, accepte ce projet d'impudence traitant le petit commerce spolié et l'agriculture — ce sera son droit. Mais dans un an, le droit du pays aussi commencera.

Et après avoir discuté pied à pied cette loi de trahison économique, nous saurons, par l'effort de la propagande, aller rappeler aux électeurs qu'ils sont les maîtres.

RENÉ VIVIANI, Député de la Seine.

INFORMATIONS

INTERIEUR

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES Paris, 25 mai.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le général Billot a fait signer au Président de la République plusieurs promotions d'officiers.

M. Barthou a mis le Conseil au courant des événements qui se sont produits dans la province d'Oran. Il a indiqué les mesures qu'il a concertées avec le gouverneur général, pour assurer l'ordre public et le rétablissement des biens et des personnes en Algérie.

Le Conseil a consacré la fin de sa séance à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Parlement. La prochaine réunion des ministres aura lieu à l'Élysée.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE DE LA SEINE

Paris, 25 mai.

Un groupe d'électeurs sénatoriaux de droit, députés, conseillers généraux et d'arrondissement de la Seine, ont décidé d'offrir au citoyen Ferdinand Roussel, maire socialiste d'Ivry sur Seine, la candidature sénatoriale, en remplacement du candidat Tolaï.

L'AVANTAGE ANTISEMITIQUE EN ALGERIE

Paris, 25 mai.

De divers points de la province d'Oran parviennent des informations relatives aux soulèvements contre les Juifs.

En Algérie, et en Espagne, qui sont en grand nombre dans cette province, sont perdus énormément de Juifs. Les Espagnols nous ne dirons rien, sinon qu'ils sont fort peu intéressés en général. Les Algériens que la péninsule africaine expédie dans notre grande colonie africaine sont le plus souvent des gens avec dont le gouvernement espagnol est trop heureux de se débarrasser.

Chez les Espagnols fanatiques, la haine du Juif est un legs de l'inquisition. Nous ne pouvons nous associer aux sentiments qui animent nos tourments et haines.

Quant aux Arabes, c'est autre chose. En matière de religion, le Coran est beaucoup moins fanatique que le catholicisme. La haine des Arabes contre les Juifs ne prend point sa source dans la différence des religions; elle est motivée par l'ambition égoïste de leur religion.

ANTONIO FRATTI

Depuis plusieurs jours, je parcours avidement les dépêches venues du théâtre de la guerre, pour y trouver la confirmation de la dépêche que Antonio Fratti aurait adressée à sa sœur, datée de Lamia, ce qui avait fait croire que le député italien n'était pas resté sur le champ de bataille de Domelas. Mais les dépêches sont fautes à son égard, de sorte que tout porte à croire que Fratti se trouve parmi les morts de cette vaillante légion garibaldienne qui, avec Ricciotti Garibaldi, Felice Albani et Cipriani, a soutenu la retraite de l'armée grecque démoralisée comme toujours, après une lutte héroïque, par l'incohérence et la lâcheté désormais bien avérées, du diadoque, prince héritier de la couronne.

J'ai connu Antonio Fratti en 1889, à Paris, où il faisait partie de la délégation italienne, invitée sous les auspices de la Revue socialiste et sur l'initiative de Jeanot Malon, à venir commémorer le centenaire de la Révolution française. Fratti était avec son ami Felice Albani, le chef de la délégation, composé de plus de soixante représentants des groupes et cercles politiques mazziniens.

J'ai encore dans l'œil le spectacle coloré, animé, bien vivant, que présentait la délégation; la plupart de ses membres portaient la chemise rouge garibaldienne et des traits vigoureux qui donnaient à leurs physiognomies un caractère d'énergie à la fois libre et calme. C'est que presque tous avaient servi sous Garibaldi, et s'étaient battus sous les murs de Dijon. Ils représentaient cette héroïque et admirable génération italienne qui porte dans l'histoire de nos voisins d'outre-mer le nom de « génération du Risorgimento, génération vaillante qui a fait l'Italie, qui a versé son sang, non seulement sur tous les champs de bataille de la Péninsule, mais encore sur tous les champs de bataille de l'Europe où les peuples opprimés luttent pour leur indépendance et pour leur liberté: à Mentana, à Dijon, en Crète, en Espagne, partout où flotta le drapeau de l'indépendance des peuples, on vit des garibaldiens accourir.

Antonio Fratti n'avait pas cinquante ans, et il avait déjà été à Mentana et à Dijon. Il a été à Domokos et il y est mort.

Quelle attristation que soit, pour les amis de l'Italie comme nous la politique tortueuse suivie par ses hommes d'état depuis vingt ans, ils saluent respectueusement le pays où les lâchetés de ses gouvernants. Heureux sont ceux qui ont combattu et mourir pour les nobles causes!

Antonio Fratti était un gentilhomme dans toute l'acception italienne du mot. De manières distinguées, de tenue élégante, c'était un cavalier accompli. Orateur du parti mazzinien, ses discours étaient fleuris et élégants comme sa personne, voire même quel quefois un tantinet précieux. Sa période se déroulait, prosodique, rythmée, en volutes gracieuses, coupées çà et là de pointes, de concetti, que reliait toujours une pensée noble un accent élevé, il grassyait un peu, sans affectation, comme il est d'usage aux habitudes du Corso. Mais il était si séduisant! Toute sa personne exerçait une si irrésistible attraction!

Au banquet que donna la Revue socialiste, il était assis à côté de moi, à ma gauche. Costa était à ma droite. En face, Imbriani, sanglé dans sa redingote, le visage long, osseux, portant l'impression d'une allure toute militaire.

Imbriani parla de sa voix brève, habitude au commandement, le bras gauche collé au corps, le bras droit en avant, dans la posture d'un officier de cavalerie commandant une charge. Et, en effet, il chargeait, comme il le charge dans tous ses discours, les Tedeschi. L'accent avec lequel il prononçait ces mots: Tedschi est indescriptible et inexprimable.

Costa, le député socialiste d'Imola, parlait d'abondance avec fougue, d'un accent violent, qui emballait.

Après ces deux discours, la langue de Fratti était une musique, d'une harmonie pénétrante et douce.

En 1889, on se le rappelle, les relations entre la France et l'Italie étaient très tendues. La presse officieuse d'au delà des Alpes faisait rage contre nous et les patriotes des deux pays étaient anxieux, car le moindre incident pouvait provoquer un conflit dont l'issue eût été désastreuse étant donné le ton aigu de la diplomatie de Crispi.

Fratti, lui, était sans crainte de ce côté. « Un conflit armé ne saurait éclater, me disait-il. Si Crispi commettait le crime d'une agression contre la France, il suffirait qu'une vingtaine de patriotes résolus se jetassent dans le Trentin et s'y fissent tuer. Cela cruserait entre l'Autriche et nous un fossé que Crispi serait impuissant à faire franchir à l'Italie pour donner la main à l'Autriche contre la France. »

Et il ajoutait: « Il y a toujours, en Italie, parmi les nôtres, des centaines de patriotes prêts à se coucher sur la frontière du Trentin pour élever, entre l'Autriche et l'Italie, une barrière infranchissable. »

Il me disait cela simplement, le sourire aux lèvres, dans un restaurant de la place Clichy, la veille de son départ. C'est dans le Trentin, en 1866, que Fratti fit ses premières armes, dans les carabiniers milansais. Il avait à peine dix-huit ans. Il est mort, jeune encore le fusil de volontaire à la main. Ses électeurs ont exprimé le désir de transporter son corps à Forlì, pour l'inhumer à côté de son maître, Aurelio Saffi. Ils pourront graver sur sa tombe l'épithète biblique: *Bonum certavit. « J'ai combattu le bon combat. »*

Gustave ROUANET, député de la Seine.

UNE PLAINTE CONTRE UN PRÊTRE USURIER

Paris, 25 mai.

On parle beaucoup en ce moment — dit l'Intransigeant — de tripotages auxquels se livre un certain abbé F..., appartenant à une des familles les plus en vue de Paris.

Ce digne ecclésiastique (il a bien mérité le surnom de « Père Cent pour Cent » que lui ont donné certaines de ses victimes.

Nous apprenons qu'une plainte va être portée au ministère des cultes, contre ce saint personnage. Nous verrons si le sacré saint Mâle ou, dans cette circonstance, donner une preuve de plus de son caractère.

UN CONTRASTE BIEN DOULOUREUX

Paris, 25 mai.

La souscription du Figaro, dont nous avons parlé, a dépassé trois millions.

On sait que les souscriptions ont été faites, non pas en vue de la guerre, mais la plupart, sont de purs œuvres de propagande religieuse et de piété.

Cet argent servira surtout à répandre les « bons livres ».

Cent vingt trois marins viennent de périr, dans les parages de Terre-Neuve, dans une famille en deuil, de veuves, d'orphelins, de vaines et lamentables misères.

Qu'a-t-on fait pour toutes ces infortunes? On a recueilli un peu plus de mille francs: c'est à peine quelques francs par famille.

Trois millions d'un côté, mille francs de l'autre: le contraste est déplorable.

UNE NOUVELLE VICTOIRE SOCIALISTE

Marseille, 25 mai.

Des élections municipales ont eu lieu dimanche à Istres (Bouches-du-Rhône).

Les socialistes ont été élus à une immense majorité.

TERRIBLE EXPLOSION — SEPT VICTIMES

Nantes, 25 mai.

Pendant qu'on tirait un feu d'artifice à Pont-Château, chef-lieu de l'arrondissement de St-Nazaire, un mortier éclata, tuant sur le coup un jeune garçon de quinze ans, et en blessant plusieurs autres. Trois de ces blessés transportés à l'hôpital y ont succombé dans la nuit.

L'état des deux autres blessés est grave.

Cette catastrophe a jeté la désolation dans le pays.

NOUVELLE VICTIME DE L'INCENDIE DU BAZAR

Paris, 25 mai.

Mme Eugène Chalmel, âgée de soixante-quatre ans, qui avait eu un bras carbonisé et une jambe grièvement brûlée dans la catastrophe de la rue Jean-Goujon, a succombé, 84, rue Oberkampf, après trois semaines de souffrances sans soulagement.

UN INCIDENT LE POITTEVIN-BÉRANGER

Paris, 25 mai.

M. Le Poittevin a écrit à M. le sénateur Béranger pour le prier de lui adresser un rapport sur l'état de l'Algérie, en disant que dans l'affaire Arton « tout est irrégulier ».

Le magistrat demanda à M. Béranger de quel droit il discréditait une procédure qu'il ne connaît pas.

Il ajoute: « J'estime avoir fait mon devoir, et les allégations sont tout au moins imprudentes. »

ENCORE DEUX MINISTRES MARITIMES

Bayonne, 25 mai.

Ce matin, à huit heures, le sous-secrétaire de Quimper, quarante ans, chargé de l'armement, voulant forcer la barre, a fait éclaquer l'avoir française.

Un télégramme particulier annonce que le brick-poulette espagnol l'Española, allant d'Oran au Faro (Portugal) et chargé d'alfa, a été complètement incendié en mer. L'équipage est sauvé.

ÉTRANGER

TROUBLES EN AUTRICHE. — 14 MORTS. Vienne, 25 mai.

Des désordres se sont produits à Agram, à propos des élections.

Il y a eu quinze morts et plus de trente blessés. Les soldats, armés à coups de revolver ont dû faire usage de leurs armes.

UN PARTI SOCIALISTE AU JAPON

Marseille, 30 mai.

Nous lisons dans l'Indépendance (confiance) nous arrivés hier matin:

« Un parti socialiste est en voie de formation au Japon avec deux ex-députés à sa tête. »

SUCCÈS DES INCENDIÉS DANS L'URUGUAY Buenos-Ayres, 25 mai.

Les dépêches de la frontière brésilienne annoncent que les intérêts de l'Uruguay ont subi de graves pertes. Les troupes gouvernementales qui les avaient attaqués à Rivera.

Les troupes attendent des renforts pour recommencer l'attaque.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 25 mai.

Nous voici enfin arrivés au gros morceau parlementaire: le renouvellement du privilège de la Banque de France. Le débat sera long et occupera plusieurs semaines.

Voici les noms des orateurs qui prendront la parole: M. Jourdan (Var), auteur de divers amendements, Viviani, Codet, Decker-David, Lebert, Camille Pelletan, Lacombe, Raiberti, Le Senne, Crois-Bonnel, Lacoste, etc., et la liste n'est pas close.

On sait que le projet de loi, présenté par M. Jourdan, a été adopté par la Chambre le 10 août 1891. Ce projet tendait à modifier les articles 4 et 5 de la loi du 10 août 1891 (conseil général). Aux termes de ce projet les conseils généraux peuvent voter: les centimes additionnels dont la perception est autorisée par les lois; des centimes extraordinaires et les emprunts départementaux remboursables dans un délai qui ne pourra excéder trente années sur les ressources ordinaires et extraordinaires.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

La Chambre vient d'être saisie du rapport de M. Lebert sur le projet tendant à modifier les articles 4 et 5 de la loi du 10 août 1891 (conseil général). Aux termes de ce projet les conseils généraux peuvent voter: les centimes additionnels dont la perception est autorisée par les lois; des centimes extraordinaires et les emprunts départementaux remboursables dans un délai qui ne pourra excéder trente années sur les ressources ordinaires et extraordinaires.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président.

La séance est ouverte à 5 h.

Après validation des élections de la première circonscription de Brest et de Vouziers, la Chambre adopte, sans débat, le projet tendant à la médaille de Madagascar.

LE PRIVILEGE DE LA BANQUE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Discours de Viviani.

Viviani: — Le projet dont il s'agit est discuté trop tard. Le court délai qui reste à courir permet à la Banque de mieux combattre toute idée d'évolution qu'on voudrait apporter à son régime.

Il faut substituer à la Banque de France une banque nationale. Ce n'est pas là une solution socialiste. La Banque actuelle ne fait pas crédit au commerce; c'est plutôt le commerce qui fait crédit à la Banque.

Quels services rend la Banque à la nation? Ceux qui cadrent avec son propre intérêt. En 1870, elle a tenu en échec le gouvernement de la Défense nationale; à une autre époque douloureuse de notre histoire, elle s'est soulevée à elle-même; elle a été le point d'appui de la réaction. Elle a été le point d'appui de la réaction.

Avec le système de M. Cocher, nos arrières-neveux verront ses arrières-petit-fils attendre encore la réalisation de l'œuvre de leur arrière-grand-père. (Rires.)

Depuis vingt ans vous faites des promesses à l'agriculture; vous, monsieur Méline, en vous appelez le père de l'agriculture; vous serez le synde de la famille agricole (Double salve d'applaudissements à gauche).

Jamais (à M. Méline). — Voilà un mot qui restera plus longtemps que vous! (Bruit au centre; nouveaux applaudissements à l'extrême gauche. — Violent tumulte.)

Viviani: — Le moment est propice pour créer une banque nationale; sinon, quand donc la démocratie se débarrassera-t-elle du joug de la Banque de France?

L'orateur termine en montrant l'Allemagne d'Autriche et la Belgique maîtresses des Banques d'Etat et en demandant si la République française va continuer à marcher lentement, fatiguée à la suite des autres nations.

M. Jourdan préconise l'institution d'une banque indépendante. Il n'est pas partisan d'une banque d'Etat. Les dividendes distribués par la Banque ne lui paraissent nullement exagérés. Il estime que la Banque pourrait être attribuée à l'Etat approuve le renouvellement du privilège par quinze ans. Il voudrait la création de succursales en Algérie.

COMMISSION DU BUDGET

Sur la demande de M. Cocher, la nomination de la Commission du Budget est fixée au 1er juin.

La séance est levée à 6 h. 30.

AU SENAT

LA SÉANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Le Sénat reprend la discussion des propositions relatives à l'instruction préalable en matière de crimes et délits.

M. Méline soutient l'article 6 que propose la commission et qui exige la présence de l'avocat à tous les actes de l'instruction.

Le gouvernement, dit-il, s'est rallié à l'amendement de M. Guérin, n'attribuant la présence de l'avocat qu'à l'interrogatoire définitif, comment s'explique-t-on qu'un interrogatoire est définitif?

Il termine. Est-ce que depuis quinze ans la décadence judiciaire ne s'est pas accusée? Nous avons pu mutiler la magistrature, nous ne l'avons pas réformée. Nous avons vu des scandales sans nombre. Je le dis avec ma conscience d'honnête homme, je considère qu'il y a une nécessité d'ordre public à mettre les magistrats en garde contre eux-mêmes, et je suis sûr de trouver dans la majorité des propositions qui vous sont soumises.

M. Trarieux soutient l'amendement Guérin; il fait ressortir les inconvénients qui résulteraient de l'adoption du projet Constant, surtout en ce qui concerne le secret de l'instruction.

M. Bourgeois fait observer que les deux premiers paragraphes de l'article 6 sont inutiles, parce que les dispositions antérieures de l'article 3 ont été déjà décidées dans le même sens. Le premier paragraphe est supprimé.

Le deuxième, qui devient le premier, est adopté.

Le président met aux voix l'amendement de M. Guérin, qui est repoussé par la commission.

M. Bourgeois dit que le gouvernement appelle l'amendement.

L'amendement de M. Guérin est ainsi conçu: « Le juge d'instruction ne pourra procéder à l'interrogatoire définitif de l'accusé qu'en présence de son conseil ou celui-ci dûment appelé par lettre la veille. Le conseil pourra formuler tous doutes et observer et requérir toutes mesures qui lui paraîtront utiles à la défense. »

M. Trarieux dit qu'il a déposé un amendement pour lequel il demande la priorité. Cet amendement est le même que celui de M. Guérin, sauf un paragraphe qui autorise l'avocat à se faire suppléer par son secrétaire.

La priorité est accordée à l'amendement de M. Trarieux.

La disposition autorisant le prévenu à se faire assister d'un avocat dans le cabinet de son interrogatoire, est adoptée.

L'ensemble de l'article 6 de la commission reproduisant les dispositions essentielles de la proposition de M. Constant, est ensuite voté à mains levées.

L'article 7 est voté. L'article 4, qui avait été réservé, est renvoyé à la commission.

La séance est levée à 5 heures.

LA SITUATION

La guerre est probablement terminée; mais l'air est des difficultés n'est point clos.

Au fur et à mesure que des renseignements précis arrivent touchant les événements de la dernière campagne, l'émotion et la colère grandissent à Athènes et dans la Grèce entière.

Rarement peuple fut aussi honteusement joué et lâchement trahi que vient de l'être le peuple grec par ses rois, ses princes et ministres. Il faut remonter jusqu'en 1870 et à la dynastie Bonaparte, pour trouver trace d'un pareil abus, d'une semblable trahison.

Aussi l'effervescence continue-t-elle à dire très vive à Athènes.

Les chefs crétois ont chargé le colonel Stalkos de remettre au gouvernement grec un document déclarant que les Crétois, même après le départ des troupes grecques, sont décidés à poursuivre par tous les moyens possibles leur union avec la mère-patrie. Cependant, avant toute décision, ils ont convenu de s'en référer au gouvernement grec pour recevoir des instructions conformes aux intérêts de leurs nationaux.

NOS DÉPÊCHES

Constantinople, 25 mai.

La note collective des ambassadeurs est conçue en termes très courts.

Elle n'a pas encore été présentée à la Porte parce que l'ambassadeur allemand ne peut signer aucun document collectif sans que le texte en ait été préalablement approuvé à Berlin.

Le Sultan a télégraphié à l'empereur d'Allemagne, le remerciant de ses conseils et le priant de vouloir bien les continuer.

Athènes, 25 mai.

Le gouvernement continue ses préparatifs de défense.

Vingt mille fusils arriveront aujourd'hui au Pirée, à bord d'un steamer français. Il semble que le steamer grec soit prêt à partir et le priant de vouloir bien les continuer.

Le gouvernement continue ses préparatifs de défense.

Vingt mille fusils arriveront aujourd'hui au Pirée, à bord d'un steamer français. Il semble que le steamer grec soit prêt à partir et le priant de vouloir bien les continuer.

L'affaire Grégoire

AUX ASSISES DE LA SEINE

Audience du 25 Mai

Au début de l'audience, un incident se produit. Mes Lagasse et Felicien Paris demandent à la Cour d'ordonner qu'un transport de la justice ait lieu ce soir à onze heures, rue Vaneau, sur les lieux mêmes où l'enfant a été abandonné.

Il est nécessairement indispensable, disent-ils, que le jury se rende compte de l'état de la place ou moins d'obscurité de l'endroit où le petit Pierre a été déposé.

L'avocat général ne croit pas que cette visite soit indispensable à la manifestation de la vérité; il y a au dossier des plans très précis qui suffisent.

La Cour se retire pour en délibérer. Elle décide, à la reprise de l'audience, qu'elle rendra son arrêt à la suite de l'audition des témoins.

Audition des témoins

Les premiers témoins entendus sont: avec le patron de l'hôtel du passage Vaneau, M. Bouge, les personnes qui ont trouvé le petit Pierre et une amie qui ne voyait rien dans le passage, la nuit était profondément obscure, le vent soufflait violemment et il pleuvait.

M. Bouge, notamment, précise qu'il a éteint le bec de gaz placé devant son hôtel aussi bien que celui qui est au-dessus de la grille d'entrée vers dix heures. Or, c'est entre onze heures et onze heures et demie, d'après ses propres déclarations, qu'il a vu l'enfant dans le passage sous la voûte, à deux ou trois mètres de la grille. Il a entendu que le passage était encore éclairé, on voit que les témoins lui indiquent un écart.

Il faut noter cependant un détail sur lequel évidemment s'appuiera la défense pour soutenir que le lieu n'était pas solitaire. M. Bouge a déclaré que ses locataires, garçons de café ou frondeurs étaient, par métier, obligés de rentrer à l'hôtel vers minuit ou plus tard et sortir de très bonne heure.

Tous les témoins qui ont participé ou assisté au démantèlement du petit Pierre ont vu le cœur serré au voyant son corps couvert de plaies. Il avait à peine la force de murmurer: papa, maman, toutou! On a voulu le faire mourir, il n'a pas pu.

M. RAPAUD, valet de chambre, occupait une chambre dans l'hôtel. M. Bouge a vu l'enfant, tenu par M. Bouge, et l'enfant dit des gémissements et il hurlait, quelques instants après un corps mort.

La lanterne du passage était éteinte; il pouvait, et l'on ne pouvait rien distinguer, car il n'y avait que la lumière de la lanterne de la loge de l'hôtel.

Il était emmaillotté dans un morceau d'étoffe noire. En le déshabillant, le témoin a constaté qu'il avait vu une main crénelée sur la trace de coups nombreux; l'enfant respirait à peine.

Mme RAPAUD, qui rentrait avec son mari, confirme sa déposition.

Le président demande à M. BOUGE à quelle distance de la grille était l'enfant.

R. — A peu près à deux mètres.

D. — A quelle heure avez-vous éteint la lanterne de la grille?

R. — A dix heures.

D. — A Grégoire: Vous avez donc déposé votre enfant avant dix heures, ce que vous avez dit qu'il faisait clair à ce moment.

R. — Non! Monsieur le président c'était entre onze heures et minuit.

Le président. — Alors, la lanterne n'était éteinte plus?

R. — J'ordonne. — M. Bouge affirme le contraire: vous l'entendez?

R. — Il doit se tromper.

— Du tout, riposte le témoin, à dix heures j'ai éteint la lanterne.

Le gardien de la paix DUHAMEL, qui était de service rue Vaneau, dit que cette rue est très déserte. Il a rien remarqué de particulier durant sa surveillance.

De son côté, le gardien de la paix FIELOUX, qui fut prévenu par le jeune Bouge, dit qu'il transporta l'enfant à l'hôpital. L'enfant était presque inanimé et poussait de faibles gémissements.

Tous les témoins entendus jusqu'à présent s'accordent à confirmer les dires de l'accusé, à savoir que le lieu était désert et obscur.

Mme MATHAIS, modiste, belle-sœur de l'accusé Grégoire, dépose: Mon beau-frère, dit-elle, rendait sa femme très malheureuse et lui faisait manquer de tout et la brutalisait. Le jour où le petit Pierre naquit, ma mère lui donna 20 fr. pour aller acheter un berceau. Le soir, il rentra complètement ivre, sans le berceau. Il avait dépensé l'argent dans les cabarets.

Le délit des témoins continue.

Le président fait remarquer à l'accusé combien ces témoignages établissent la préméditation.

Les deux enfants de la fille Deshayes sont entendus. L'aîné affirme qu'il a soulevé Grégoire martyriser le petit Pierre; il ajoute que sa mère, la fille Deshayes, essayait souvent de défendre la victime, mais elle était battue.

La déposition du second enfant de la fille Deshayes soulève l'horreur de l'auditoire. Il affirme que Grégoire mettait le visage du petit Pierre dans ses excréments.

Grégoire injurie la fille Deshayes, qu'il traite à son tour de canaille, d'assassin.

La sœur de Grégoire s'écrie en sanglotant, puis se jette dans une attaque de nerfs et est emportée par les gardes.

L'agitation est extrême. Le président est obligé de suspendre l'audience.

À la reprise, le président annonce qu'il refuse d'entendre la fille Grégoire pour éviter le renouvellement de scènes pénibles.

Après l'audition de quelques autres témoins, l'audience est levée à 7 h. 3/4.